



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex



MAZARS
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Société d'Infrastructures Gazières

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022
Société d'Infrastructures Gazières
4, promenade cœur de Ville - 92130 Issy les Moulineaux



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex



MAZARS
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Société d'Infrastructures Gazières

4, promenade cœur de Ville - 92130 Issy les Moulineaux

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'assemblée générale de la société Société d'Infrastructures Gazières,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale pour le cabinet Mazars et pour le cabinet KPMG SA, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Société d'Infrastructures Gazières relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes consolidés concernent pour le cabinet Mazars et pour le cabinet KPMG SA un rapport légal relatif à la distribution d'acompte sur dividendes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Point clé de notre audit : Valorisation des titres mis en équivalence

Comme indiqué dans la note 4 de l'annexe aux comptes consolidés, les titres mis en équivalence s'élèvent, au 31 décembre 2022 à 2 707 M€.

Des tests de dépréciation ont été réalisés sur base de la valeur recouvrable des titres mis en équivalence. Pour se faire, comme indiqué en note 4.3 de l'annexe aux comptes consolidés, la société s'appuie, entre autres, sur une expertise extérieure périodique. Cette expertise, qui détermine une fourchette de valorisation, repose sur des hypothèses économiques et fait référence à l'historique des états financiers. Les hypothèses de valorisation intègrent les comptes consolidés de GRTgaz au 31 décembre 2022, des projections de flux de trésorerie actualisés, des comparables boursiers et l'examen des principales transactions.

Compte tenu du montant significatif des titres mis en équivalence et des estimations réalisées pour déterminer la valeur recouvrable des titres, nous avons considéré l'évaluation des titres mis en équivalence comme un point clé de l'audit.

Réponses apportées par le collège des Commissaires aux comptes lors de l'audit

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valorisation des titres mis en équivalence dans les comptes consolidés de SIG, nos travaux ont consisté à :

- Prendre connaissance du rapport produit par l'expert indépendant ;
- Apprécier le caractère raisonnable des hypothèses économiques utilisées et données prévisionnelles sur la base des informations qui nous ont été communiquées ;
- Apprécier les principes et méthodes de détermination de la valorisation au regard des méthodes d'évaluation généralement admises ;
- Comparer les données utilisées dans la réalisation du test de dépréciation des titres mis en équivalence aux données sources fournies par l'expertise ;
- Apprécier le caractère approprié des informations données dans la note 4.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Société d'Infrastructures Gazières par vos statuts du 31 mai 2011 pour le cabinet Mazars et par votre assemblée générale du 15 juin 2022 pour le cabinet KPMG SA.

Au 31 décembre 2022, le cabinet Mazars était dans la 12^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG SA dans la 1^{ère} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit

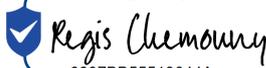
Nous remettons au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris La Défense, le 27 juin 2023

KPMG SA

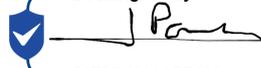
DocuSigned by:

6897BB55513644A...

Regis Chemouny

Associé

Courbevoie, le 27 juin 2023

MAZARS

DocuSigned by:

567DD4392AEF4A8...

Jean-Claude Pauly

Associé

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Autres produits de l'activité	33	36	29
Charges externes	-354	-595	-328
Résultat opérationnel courant	-321	-559	-299
Résultat opérationnel	-321	-559	-299
Produits et charges de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	107	-132	-72
Juste valeur des instrument financiers		-10	2
Coût de l'endettement financier brut	-25 247	-17 893	-17 206
Coût de l'endettement financier net	-25 140	-18 036	-17 276
Résultat avant impôt	-25 461	-18 595	-17 575
Impôt sur les bénéfices			
Résultat après impôt	-25 461	-18 595	-17 575
Résultat des sociétés mises en équivalence	184 423	96 331	92 932
Résultat net total	158 962	77 736	75 357
Part du groupe	158 962	77 736	75 357
Part des minoritaires			
Résultat par action (en euros)	1,76	1,16	1,22
Résultat dilué par action (en euros)	1,76	1,16	1,22

AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL (1)

	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Résultat net	158 962	77 736	75 357
Actifs financiers disponibles à la vente		1 401	
Couverture de flux de trésorerie	-186	463	
Impôt différés sur actifs financiers disponibles à la vente			
Eléments recyclables au compte de résultat	-186	1 864	0
Pertes et gains actuariels	103 665	37 996	-48 310
Impôt différés sur pertes et gains actuariels	-26 766	-11 399	13 033
Eléments non recyclables au compte de résultat	76 899	26 597	-35 277
Autres éléments du résultat global	76 713	28 461	-35 277
Résultat global	235 675	106 197	40 081
Part du groupe	235 675	106 197	40 081

(1) Les données recueillies de GRTgaz sont en millions d'euros. Des jeux d'arrondis peuvent conduire à des écarts non significatifs au niveau de certains soldes ou de certaines variations.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Primes liées au capital	Autres réserves groupe	Résultats accumulés	Total Capitaux propres part du groupe
31-déc-18	603 944	79 462	-43 054	137 142	777 493
Autres éléments du résultat global			-25 647		-25 647
Résultat net de la période				62 353	62 353
Total des pertes et profits de la période			-25 647	62 353	36 706
Dividendes versés				-100 855	-100 855
Autres variations			461		461
31-déc-19	603 944	79 462	-68 240	98 640	713 805
Autres éléments du résultat global			-35 276		-35 276
Résultat net de la période				75 357	75 357
Total des pertes et profits de la période			-35 276	75 357	40 081
Dividendes versés		-5 272		-56 018	-61 290
Augmentation de capital	55 096	44 904			100 000
Transactions entre actionnaires			-6 267		-6 267
Autres variations			8		8
31-déc-20	659 040	119 094	-109 775	117 979	786 337
Autres éléments du résultat global			28 461		28 461
Résultat net de la période				77 736	77 736
Total des pertes et profits de la période			28 461	77 736	106 197
Dividendes versés		-5 931		-75 094	-81 025
Augmentation de capital	242 909	479 396			722 305
Autres variations			-1 944		-1 944
31-déc-21	901 950	592 557	-83 259	120 620	1 531 868
Autres éléments du résultat global			76 713		76 713
Résultat net de la période				158 962	158 962
Total des pertes et profits de la période			76 713	158 962	235 675
Dividendes versés				-146 111	-146 111
Autres variations			2 774		2 774
31-déc-22	901 950	592 557	-3 772	133 471	1 624 207

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Résultat net	158 962	77 736	75 357
Elim. du résultat des mises en équivalence	-184 423	-96 331	-92 932
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	-25 461	-18 595	-17 575
Elim. du coût de l'endettement financier net	25 247	18 026	17 278
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	-214	-569	-297
Incidence des variations de BFR	-191	110	119
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	-405	-459	-178
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-4 177		
Incidences des variations de périmètre		-1 121 619	-187 524
Dividendes reçus	165 939	102 722	78 207
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	161 762	-1 018 897	-109 317
Augmentation de capital		722 305	100 000
Emission d'emprunts		402 277	84 928
Remboursement d'emprunts		-665	
Intérêts financiers nets versés	-22 519	-17 537	-16 564
Dividendes payés aux actionnaires du groupe	-146 116	-81 025	-61 291
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-168 635	1 025 355	107 073
Variation de la trésorerie	-7 279	5 999	-2 422
Trésorerie d'ouverture	8 973	2 975	5 397
Trésorerie de clôture	1 695	8 973	2 975

COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Informations complémentaires			
Intérêts courus non versés	12 494	9 101	8 613

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1 DESCRIPTION DU GROUPE

1.1. DESCRIPTION DU GROUPE

La société qui a une activité de holding a pris une participation de 25% dans la société GRTgaz en date du 12 juillet 2011. GRTgaz a une activité de gestion du transport de gaz en France et supervise la gestion de réseaux de filiales de ENGIE en Europe. La société détient des infrastructures (gazoducs, réseaux d'interconnexion, stations de compression). Cette acquisition d'un montant de 1 360 millions d'euros a été financée par deux augmentations de capital - 658 millions d'euros le 5 juillet 2011 et 202 millions d'euros le 27 septembre 2017 - et par l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant initial de 500 millions d'euros à échéance du 12 juillet 2018 refinancé par l'émission d'un nouvel emprunt obligataire d'un montant nominal de 586 millions d'euros à échéance du 12 juillet 2029.

La société a acquis 17,8% du capital de la société Elengy pour un montant de 185 millions d'euros en date du 3 février 2020. Elengy a une activité de transport et de stockage de GNL (gaz naturel liquéfié). Cette acquisition a été financée d'abord par un compte courant de sa société mère, puis par une augmentation de capital d'un montant global de 100 millions d'euros et par l'émission d'un prêt obligataire de 79 millions d'euros à échéance du 12 juillet 2029.

Le 22 décembre 2021, la société a apporté les 17,8% du capital de la société Elengy à GRTgaz, et a acheté des titres de GRTgaz pour un montant de 1.121,3 millions d'euros, faisant passer sa participation de 24,84% à 38,6%. Cette acquisition a été financée par une augmentation de capital d'un montant de 722 millions d'euros et un emprunt obligataire de 402 millions d'euros.

Il n'y a pas eu de mouvements significatifs en 2022 eu égard au périmètre de 2021 tel que décrit précédemment.

Les comptes présentés portent sur un exercice de 12 mois.

1.2. PERIMETRE ET METHODE DE CONSOLIDATION

Entreprises	Date d'établissement des comptes	Siège	Activité	Intérêts 31/12/2022	Intérêts 31/12/2021	Intérêts 31/12/2020
SIG S.A.	31/12/2022	4 Promenade Cœur de Ville 92130 Issy les Moulineaux	Holding	Société-mère	Société-mère	Société-mère
GRTgaz S.A	31/12/2022	6, rue Raoul Nordling 92270 Bois Colombes	Infrastructure gazière	ME 38,6 %	ME 38,6 %	ME 24,84 %

ME : Mise en équivalence

La durée d'exercice des sociétés du périmètre de consolidation est de 12 mois. Les données recueillies de GRTgaz sont issues d'états financiers consolidés établis en millions d'euros. Des jeux d'arrondis peuvent conduire à des écarts non significatifs au niveau de certains soldes ou de certaines variations, les comptes de SIG étant établis en milliers d'euros.

2. BASES DE PREPARATION DES COMPTES

Les états financiers consolidés de la société (incluant les notes ci-après) pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne ("UE"). La société a appliqué les IFRS adoptées par l'UE pour les exercices 2022, 2021 et 2020.

Le Groupe n'a pas anticipé l'application de normes et interprétations dont la mise en œuvre n'est pas obligatoire en 2022.

SIG n'est pas considéré comme une entité d'investissement au regard de l'ensemble des critères définis par IFRS 10. Les critères pris en compte par la société sont les suivants :

- SIG a un investissement dans une seule société à l'origine,
- SIG ne fournit pas de service de gestion d'investissement,
- SIG n'évalue pas exclusivement son investissement sur la base de la juste valeur de sa participation.

Les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été établis par la société et arrêtés par le conseil d'administration le 5 juin 2023. Ils seront soumis à l'approbation des actionnaires de la société lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

2.1. NOUVELLES NORMES ET AMENDEMENTS APPLIQUES DE MANIERE OBLIGATOIRE EN 2022

Les normes et interprétations applicables, de façon obligatoire, à compter du 1er janvier 2022 sont sans impact sur les comptes consolidés de SIG 31 décembre 2022.

Elles concernent principalement :

- Amendement à IAS 37 " Contrats déficitaires – Coûts d'exécution des contrats " : Date de publication : 28 juin 2021 (UE 2021/1080)
- Amendement à IAS 16 Immobilisations corporelles " Produits antérieurs à l'utilisation prévue " : Date de publication : 28 juin 2021 (UE 2021/1080)
- Amendement à IFRS 3 Référence au cadre conceptuel : Date de publication : 28 juin 2021 (UE 2021/1080)
- Améliorations des IFRS cycle 2018-2020 : Date de publication : 28 juin 2021 (UE 2021/1080)
 - IFRS 1 - Filiale devenant un nouvel adoptant ;
 - IFRS 9 - Décomptabilisation d'un passif financier : frais et commissions à intégrer dans le test des 10% ;
 - IAS 41 – Impôt dans les évaluations de la juste valeur ;
 - IFRS 16 – Avantages incitatifs à la location

2.2. NOUVELLES NORMES, AMENDEMENTS ET INTERPRETATIONS PUBLIES PAR L'IASB ET NON ENCORE APPLIQUES PAR LA SOCIETE

SIG n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après qui pourraient la concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2022 :

- amendements à IAS 1 " Informations à fournir sur les méthodes comptables " ;
- amendements à IAS 1 " Présentation des états financiers – Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants " ;
- amendements à IAS 8 " Définition d'une estimation comptable " ;
- amendements à IAS 12 " Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction " ;
- IFRS 17 " Contrats d'assurance – Principe de comptabilisation, évaluation, présentation ".

Une étude des impacts et des conséquences pratiques de l'application de ces dispositions est en cours. Cependant, ces amendements ne présentent pas de dispositions contraires aux pratiques comptables actuelles de SIG.

SIG étudie également les impacts et conséquences pratiques des décisions définitives de l'IFRS IC prises en 2022 qui ne devraient pas être significatifs. Une étude des impacts et des conséquences pratiques de l'application de ces amendements de normes est en cours. Cependant, ceux-ci ne présentent pas de dispositions contraires aux pratiques comptables actuelles de SIG.

3. PRINCIPALES REGLES ET METHODES APPLIQUEES PAR LA SOCIETE

3.1. PRINCIPALES REGLES ET METHODES COMPTABLES

3.1.1. Principes de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les activités de la société, de sa filiale, dans lesquelles la société exerce directement ou indirectement une influence notable.

La filiale est consolidée par mise en équivalence à compter de la date à laquelle l'influence notable est exercée par la société, en l'occurrence la date de prise de participation dans la filiale. Elle sort du périmètre de consolidation à compter de la date à laquelle l'influence notable cesse d'être exercée.

3.1.1.1. Méthode de la mise en équivalence

Selon la méthode de la mise en équivalence, la participation dans une entreprise associée ou une joint-venture est comptabilisée initialement au coût, puis la valeur comptable de la participation est augmentée ou diminuée de la quote-part de l'investisseur dans le résultat net de l'entité détenue après la date d'acquisition (IAS28R.10).

La quote-part de l'investisseur dans le résultat net de l'entité est comptabilisée dans le résultat net de l'investisseur, sur une ligne spécifique du compte de résultat.

Des ajustements de la valeur comptable de la participation peuvent également être nécessaires, au titre :

- des distributions reçues de l'entité détenue (dividendes...) ;
- des diminutions du pourcentage de participation (dilution), comptabilisée au compte de résultat ;
- des variations du pourcentage de participation liées par exemple au rachat d'actions propres de la cible comptabilisées dans le Goodwill ;
- de la quote-part de l'investisseur dans les variations des autres éléments du résultat global de l'entité détenue, comptabilisée dans les autres éléments du résultat global de l'investisseur.

Les autres variations enregistrées directement dans les capitaux propres comme les effets d'une transaction entre actionnaires dans une société contrôlée ne sont pas traités par l'IAS 28.

3.1.2. Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour les montants d'actifs et de passifs, de charges et de produits comptabilisés, et la présentation des actifs et passifs éventuels ou la production d'information en juste valeur. Les éléments significatifs liés à ces estimations comprennent en particulier une information sur la juste valeur de la dette. Les montants réels peuvent se révéler différents de ces estimations.

3.1.3. Incidence de la guerre entre l'Ukraine et la Russie sur la situation au 31 décembre 2022

Les incidences potentielles portent principalement sur les sociétés mises en équivalence. Pour ce qui concerne GRTgaz, il n'a pas été identifié d'indicateur potentiel de perte de valeur sur les actifs non financiers détenus. Les autres risques liés aux pertes de crédit attendu et à l'évaluation des provisions font l'objet d'un suivi particulier.

3.1.4. Présentation de l'état de la situation financière consolidée

L'état de la situation financière consolidée présente les actifs et passifs de la société en fonction de leur caractère courant ou non courant. Un actif ou un passif est classé en courant lorsque la société s'attend à réaliser cet actif ou à régler ce passif dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

3.1.5. Actifs et passifs financiers

3.1.5.1. Actifs financiers

Principe comptable

Conformément aux principes de la norme IFRS 9 – Instruments financiers, les actifs financiers sont comptabilisés et valorisés soit au coût amorti, soit à la juste valeur par capitaux propres, soit à la juste valeur par résultat.

- Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie se compose d'un solde bancaire et de valeurs mobilières de placement qui sont libellés en euros et comptabilisés à la juste valeur par résultat.

3.1.5.2. Passifs financiers

Principe comptable

Les passifs financiers sont comptabilisés soit en passifs au coût amorti pour les dettes financières, les dettes fournisseurs et autres créanciers, et les autres passifs financiers, soit en passifs évalués à la juste valeur par résultat pour les instruments financiers dérivés ou pour les passifs financiers désignés comme tels.

- Les dettes financières enregistrées au coût amorti.

Les dettes financières au coût amorti comprennent trois emprunts obligataires à taux fixe. La société applique la méthode des taux d'intérêt effectifs pour calculer la charge d'intérêt de ses passifs financiers. Les frais d'émission d'emprunt et les primes d'émission ou de remboursement sont intégrés dans le calcul du taux d'intérêt effectif.

La méthode des taux d'intérêt effectifs consiste à étaler la charge d'intérêt et la prime d'émission ou de remboursement en utilisant un taux d'intérêt cohérent pour actualiser la série de flux de trésorerie sur la durée de vie prévue du passif financier. La société ne révalue pas ses emprunts à la juste valeur.

3.1.6. Provisions, passifs et actifs éventuels

3.1.6.1. Provisions

La société enregistre une provision lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- il existe une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

La provision doit représenter le montant que la société devrait payer pour éteindre l'obligation. Elle est évaluée en fonction des faits et circonstances présents et sur la meilleure estimation faite quant aux risques et incertitudes qui y sont associés.

Les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des dépenses estimées, qui résulteraient de l'extinction d'une obligation, calculée à partir d'un taux d'actualisation reflétant les appréciations du marché sur la valeur temporelle de l'argent et les risques spécifiques à la société. L'augmentation de la provision liée au passage du temps est enregistrée en charge d'intérêts.

3.1.6.2. Passifs éventuels

Les passifs éventuels sont soit des obligations potentielles, soit des obligations existantes qui ne respectent pas les critères de reconnaissance des provisions définis ci-dessus.

Même si les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans l'état de la situation financière de la société, ils sont mentionnés en notes annexes aux états financiers consolidés lorsqu'ils sont significatifs.

3.1.6.3. Actifs éventuels

Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés tant qu'il n'existe pas de dénouement favorable. Ils sont indiqués en notes annexes aux états financiers lorsqu'un avantage économique significatif est probable

Aucune provision, aucun passif ou actif éventuels, n'ont été identifiés au cours de l'exercice.

3.1.7. Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat se compose de l'impôt courant et de l'impôt différé. L'impôt exigible est calculé en utilisant les taux d'impôts applicables à la fin de l'exercice.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leurs bases fiscales. Cette approche compare la valeur comptable d'un actif et d'un passif et sa valeur fiscale. Si la différence affecte le résultat comptable ou le résultat fiscal sur des périodes différentes, un impôt différé passif ou actif est comptabilisé à hauteur de la charge ou du produit d'impôt différé comptabilisé dans l'état du résultat global.

Un impôt différé actif pour pertes fiscales reportables n'est comptabilisé que dans la mesure où il est plus probable qu'improbable que la société disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels ces pertes fiscales reportables pourront être imputées. A la date de clôture de l'exercice, il n'y a pas de perspectives de résultat fiscal positif dans un avenir proche.

3.1.8. Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net – part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant la période, le cas échéant, après déduction du nombre moyen d'actions propres.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net – part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant la période. Il n'y a pas d'instrument de dilution du capital. Par conséquent, le résultat de base et le résultat dilué par action sont identiques.

Le capital est composé de 90.194.959 actions.

3.2. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

3.2.1. Comptabilisation des instruments financiers

Les instruments financiers sont enregistrés à leur juste valeur sauf indication contraire (voir note 12. "Juste valeur des instruments financiers").

3.2.2. Gestion des risques

La société est exposée à certains risques liés à ses actifs et passifs financiers. Ces risques et les principes de gestion de la société pour les réduire sont énumérés ci-après :

3.2.2.1. Risques de marché

La société n'est pas exposée au risque de taux d'intérêt dans la mesure où sa dette est entièrement à taux fixe. Par ailleurs, elle n'est pas directement exposée au taux de change dans la mesure où elle détient une participation dans une société française dont l'activité s'exerce principalement en France et dans la zone Euro.

3.2.2.2. Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour la société dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier manquerait à ses obligations contractuelles. Pour la société, ce risque provient de la valeur de sa participation dans la filiale mise en équivalence GRTgaz et de la capacité de cette participation à générer des dividendes suffisants pour couvrir les charges financières liées au financement de son acquisition. L'activité de GRTgaz comporte des risques liés au respect de la législation Française et Européenne, aux autorisations administratives d'exploitation, à l'occupation du domaine public, à la régulation des tarifs de transport du gaz, aux obligations pouvant lui être fait en matière d'investissement, à l'environnement et la pollution, et à la défaillance possible de son réseau.

3.2.2.3. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que la société éprouve des difficultés à honorer ses dettes et autres obligations lorsque celles-ci arriveront à échéance.

Pour des informations sur le risque de liquidité, voir les notes 6 « Trésorerie et équivalents de trésorerie » et 8.2 « Echancier des emprunts ».

4 TITRES MIS EN EQUIVALENCE

	31/12/2020	Résultat	Autres éléments du résultat global	Distribution	Variations de pourcentage de détention	Variations de périmètre	Autres	31/12/2021
GRT GAZ	1 279 811	96 331	28 461	-87 164	-1 944	1 293 404		2 608 899
Elengy	183 165			-15 557		-167 608		0
	1 462 976	96 331	28 461	-102 721	-1 944	1 125 796	0	2 608 899
	31/12/2021	Résultat	Autres éléments du résultat global	Distribution	Variations de pourcentage de détention	Variations de périmètre	Autres	31/12/2022
GRT GAZ	2 608 899	184 423	76 899	-165 939	-1 226		3 820	2 706 875
	2 608 899	184 423	76 899	-165 939	-1 226	0	3 820	2 706 875

4.1. COUT D'ACQUISITION DES TITRES

4.1.1. GRTgaz

La société a pris une participation initiale de 25% dans la société GRTgaz pour un montant de 1.156.032 milliers d'euros. A la suite de l'apport des titres Elengy à GRTgaz et l'acquisition de titres complémentaires en décembre 2021, d'augmentations de capital réservée aux salariés intervenues entre les exercices 2012 et 2022, et des rachats d'actions propres par GRTgaz intervenus entre les exercices 2018 et 2022, le pourcentage de détention est de 38,59%. Les conséquences des variations de pourcentage d'intérêts dans la situation nette de GRTgaz sont comptabilisées :

- en résultat dans la rubrique Résultat des sociétés mises en équivalence pour la dilution liée aux augmentations de capital réservée aux salariés.
- En diminution du goodwill pour l'effet lié au rachat d'actions propres.

- En augmentation du goodwill pour les augmentations liées aux acquisitions complémentaires de titre

Le coût d'acquisition correspond au prix d'acquisition augmenté des coûts directs liés à l'acquisition. Le goodwill est d'un montant de 1.297.933 K€ à la clôture de l'exercice identique à celui du 31 décembre 2021. Il est inclus dans le montant des titres mis en équivalence.

Informations financières résumées

GRTgaz (sur la BASE d'états consolidés en IFRS)

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Total Actifs non-courants	9 348	9 525
Total Actifs courants	1 319	1 089
Total Actif	10 667	10 614
Total Passifs non courants	5 772	5 946
Total Passifs courants	1 243	1 274
Total Passif	7 015	7 220
Actif net part du groupe	3 652	3 394
Quote part de la société dans les capitaux propres	1 409	1 311
(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Chiffres d'affaires	2 535	2 209
Résultat net part du Groupe	478	378
Quote part de la société dans le résultat	184	146
Autre éléments du résultat global	199	112
Quote part de la société dans les autres éléments du résultat global	77	43

4.2. VARIATION DES POURCENTAGES DE DETENTION

Les variations de pourcentage de détention reprennent la quote-part des variations enregistrées directement dans les capitaux propres des sociétés mises en équivalence conformément à la méthode indiquée au paragraphe 3.1.1.

La variation de pourcentage de détention concernant GRTgaz reflète notamment l'impact sur les capitaux propres de GRTgaz de l'acquisition d'actions propres.

4.3. VALEUR RECOUVRABLE DES TITRES

Pour s'assurer de la valeur recouvrable des titres, la société s'appuie, entre autres, sur une expertise extérieure périodique. Cette expertise, qui détermine une fourchette de valorisation, repose sur des hypothèses économiques et fait référence à l'historique des états financiers.

Les hypothèses de valorisation sont basées sur les estimations de distributions aux actionnaires. Elles intègrent les comptes consolidés de GRTgaz au 31/12/2022, des projections de flux de trésorerie central, des comparables boursiers et l'examen des principales transactions.

Les prévisions budgétaires tiennent compte :

- Des prévisions d'investissement du plan d'affaire long terme

- Des prévisions d'inflation (de 5.7 % à 1.8 % sur le long terme), de croissance et d'évolution de la rémunération de la BAR (base d'actif régulé) pour les recettes

- Des prévisions d'évolution des coûts d'endettement sur la base de projection de l'OAT 10 ans et d'un spread constant de 192 points de base

- Un taux sans risque à 2.2 %

- La mise à jour des hypothèses fiscales (suppression de la taxe de 3% sur les dividendes, taux d'IS de 25,8 %, évolution de la déductibilité des charges financières).

5. AUTRES DEBITEURS

Il n'y a plus d'autres débiteurs au bilan des 3 derniers exercices.

6. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Le détail du poste Trésorerie et équivalents de trésorerie est présenté ci-dessous :

	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Equivalent de trésorerie		5 246	2 365
Soldes bancaires	1 695	3 727	610
Total	1 695	8 973	2 975

7. CAPITAUX PROPRES

7.1. CAPITAL SOCIAL

Le capital de la Société (entièrement libéré) est divisé en 90.194.959 actions d'une valeur nominale de 10,00 euros chacune.

7.2. DIVIDENDES DISTRIBUES

	Montant réparti (en millier d'euros)	Dividendes net par action (en euros)
Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2020	61 291	0,99
Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2021	81 025	1,21
Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2022	146 116	1,62

Le dividende par action est déterminé en divisant le dividende distribué par le nombre moyen d'action.

8. EMPRUNTS

8.1. DETAIL DES EMPRUNTS

Le détail du poste Emprunts est présenté ci-dessous

	31/12/2020	31/12/2021	Augmentation	Remboursement	Autres	31/12/2022
Emprunts obligataires - non courants	670 661	1 072 273			-665	1 071 608
Intérêts courus sur emprunts - non courants						
Empunts non courants	670 661	1 072 273			-665	1 071 608
Emprunts obligataires - courants						
Intérêts courus sur emprunts - courants	8 613	9 101			3 392	12 494
Empunts courants	8 613	9 101			3 392	12 494
Total Emprunts	679 274	1 081 375			2 727	1 084 102

8.2. ECHEANCIER DES EMPRUNTS

L'ensemble des émissions obligataires est à plus d'un an après la date de clôture des comptes. Les obligations émises sont à échéance du 12 juillet 2029 et à échéances du 12 juillet 2033.

8.3. JUSTE VALEUR DE L'EMPRUNT

Les emprunts obligataires ont été comptabilisés pour leur valeur nominale nette des frais d'émission que la société a considérée comme étant la juste valeur à la date de comptabilisation, comme décrit dans la note 3.1.4.2. "Actifs et passifs financiers enregistrés au coût amorti". Le taux d'intérêt effectif de l'emprunt de 586 millions est de 2,72%, le taux d'intérêt effectif de l'emprunt complémentaire de 79 millions est de 1,82% et le taux d'intérêt effectif de l'emprunt de 402 millions est de 1,917%.

La juste valeur des emprunts à la date de clôture a été estimée à la somme des cash-flows restant à payer au 31 décembre 2022 compte tenu de leurs échéances (juillet 2029 et juillet 2033), revalorisé pour chaque décaissement futur (échéance) à date selon la méthode suivante :

- Un spread fixe de 192 points de base, identique à celui utilisé lors de l'évaluation des titres de GRTgaz par la société mandatée en tant que valorisateur de la participation détenue par SIG dans GRTgaz.
- Auquel on ajoute le taux sans risque (données Banque de France au 31 décembre 2022) pour chaque échéance de décaissement.

9. CHARGES FINANCIERES NETTES

	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Coût de l'endettement financier brut	-25 247	-17 893	-17 206
Total	-25 247	-17 893	-17 206

10. RESULTAT PAR ACTION

	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Numérateur (en millier d'euros)			
Résultat net part du groupe	158 962	77 736	75 357
Dénominateur (en milliers d'actions)			
Nombre moyen d'actions en circulation	90 195	66 969	61 767
Effet des instruments dilutifs			
Plan d'actions gratuites			
Plan d'option de souscription et d'achats d'actions			
Nombre moyen d'actions en circulation diluées	90 195	66 969	61 767
Résultat net part du groupe par action	1,76	1,16	1,22
Résultat net part du groupe par action dilué	1,76	1,16	1,22

11. TRANSACTION AVEC LES PARTIES LIEES

La société mère est la Holding d'Infrastructures Gazières.

(En milliers d'euros)	Note	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Coût de l'endettement financier	9	-25 247	-17 893	-17 206
Autres produits financiers				
Total		-25 247	-17 893	-17 206

(En milliers d'euros)	Note	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Clients et autres actifs	5			
Total actifs courants				
TOTAL DES ACTIFS				

(En milliers d'euros)	Note	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Emprunts obligataires	8.1	1 071 608	1 072 273	670 661
Total passifs non courants		1 071 608	1 072 273	670 661

		31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Emprunts obligataires part à mons d'un an	8.1	12 494	9 101	8 613
Autres passifs courants		100	4 177	100
Total passifs courants		12 594	13 278	8 713

		31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
TOTAL DES PASSIFS		1 084 202	1 085 551	679 374

11.1. COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

Le coût de l'endettement financier net correspond aux intérêts de l'emprunt obligataire souscrit par les actionnaires de la société.

11.2. EMPRUNT OBLIGATAIRE

Les obligations émises par la société ont été acquises par les actionnaires de la société ou leurs filiales pour leur montant total.

12. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

12.1. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISES A LA JUSTE VALEUR

Les actifs comptabilisés à la juste valeur correspondent à la trésorerie et équivalents de trésorerie :

- Un solde de compte bancaire pour 1.695 milliers d'euros.

Il n'y a pas de passif comptabilisé à la juste valeur.

12.2. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISES AU COUT AMORTI

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs et passifs financiers de la société et leur juste valeur.

	31/12/2022		31/12/2021		31/12/2020	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Emprunts obligataires - non courants	1 071 608	889 840	1 072 273	1 100 278	670 661	712 411
Total Passifs non courants	1 071 608	889 840	1 072 273	1 100 278	670 661	712 411
Emprunts obligataires, part à moins d'un an	12 494	12 494	9 101	9 101	8 613	8 613
Fournisseurs et autres créditeurs	273	273	465	465	244	244
Autres passifs courants			4 177	4 177	100	100
Empunts courants	12 767	12 767	13 743	13 743	8 957	8 957
Total Emprunts	1 084 375	902 606	1 086 017	1 114 021	679 618	721 369

La méthode utilisée pour le calcul de la juste valeur des emprunts obligataires est décrite à la note 8.3

La valeur comptable des créances et autres actifs, des dettes fournisseurs et des autres passifs est généralement égale à leur juste valeur du fait de la courte période qui sépare leur reconnaissance comptable et leur réalisation (dans le cas d'actifs) ou leur règlement (dans le cas de passifs).

13. SITUATION FISCALE

13.1. EFFET NET DES IMPOTS SUR LES RESULTATS

(En milliers d'euros)	Note	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Charge d'impôts courant				
Produits et charges d'impôt différés				
Impôt sur le résultat				

13.2. RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPOTS THEORIQUE ET LA CHARGE D'IMPOT COMPTABILISEE

(En milliers d'euros)	Note	31/12/2022	31/12/2021
Taux d'impôt		25%	26,50%
Résultat net		158 962	77 736
Annulation de la charge d'impôt			
Annulation de la quote-part dans les résultats nets des sociétés		-184 423	-96 331
Résultat avant impôt		-25 461	-18 595
Impôt théorique		6 365	4 928
Réintégration des frais financiers		-5 526	-3 923
Quote part de frais et charges		-2 074	-1 362
Déduction des déficits reportables non activés			
Frais acquisition des titres		308	15
Autres		-32	273
Déficits activés		959	69
Déficits non activés			
Impôt comptabilisé		0	0

13.3. ACTIFS D'IMPOTS DIFFERES NON RECONNUS AU BILAN

Les déficits reportables n'ont pas été activés en raison de l'absence de perspective de bénéfice fiscal. Le déficit restant à reporter était de 213.584 milliers d'euros au 31 décembre 2021 et de 232.882 milliers d'euros au 31 décembre 2022.

14. ENGAGEMENT HORS BILAN

Les titres GRTgaz font l'objet d'un nantissement de premier rang au profit des porteurs des emprunts obligataires pour un montant total en principal de 1.068.000.000 euros au titre des obligations émises majorées de tout montant en principal au titre des obligations supplémentaires qui pourraient être émises ainsi que tous les intérêts, intérêts de retard, frais, commissions et accessoires au titre des obligations.

15. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun autre événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes au 31 décembre 2022.

16. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés sur l'exercice pour la certification des comptes se répartit comme suit :

	Certification des comptes	Autres services
KPMG	35 139	13 881
MAZARS	35 139	13 881
TOTAL	70 278	27 762